

COMMUNE DE MARQUETTE LEZ LILLE

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE 2009/3
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2009
dans le cadre de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales**

L'an deux mille neuf, le 21 Septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Marquette-Lez-Lille s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean DELEBARRE, Maire de la Commune, au lieu habituel des séances, après convocation légale adressée le 14 Septembre 2009, et affichage de cette dernière ledit jour.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Etaient présents :

Mr DELEBARRE, Maire

Mr PLATTEAU, Mme PRIEM, Mr DARCHICOURT, Mr BEADES, Mme DUTERNE, Mr DEPLANQUE Adjoints

Mme BOUCLY, Mr BRIGE, Mme KYNDT, Mr BILLAU, Mr MAILLIOTTE, Mr PRETKOWSKI, Mme VANDERHAEGHE, Mme WARGNIER, Mme LUCOT, Mme MARC, Mme ABOUCAYA, Mr HUGUET, Mme DESPATURES, Mr PARENT, Mr CHASSARD, Mme PILLIARD, Mr MAMPASSI, Mr VANGOETHEN, Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés :

Mme DEPRICK	pouvoir à Mr DELEBARRE
Mr LEGRAND	pouvoir à Mr BEADES
Mme VANDAMME	pouvoir à Mr PLATTEAU
Mme JACQUEMONT	pouvoir à Mme KYNDT
Mme MARTIN	pouvoir à Mme PILLIARD
Mr VYT	pouvoir à Mr MAMPASSI
Mme DEREGNAUCOURT	pouvoir à Mr VANGOETHEN

Etait absent :

Mr CAILLAUX

Mr Alexandre PARENT est élu Secrétaire de Séance

ORDRE DU JOUR

Mr le Maire

Délibération n° 2009/3/55	Approbation du Procès-verbal de la réunion du 24 Juin 2009
Délibération n° 2009/3/56	Syndicat Métropolitain des Réseaux de Transport et de Distribution d'Energies : demande d'adhésion de la Commune de Bondues
Délibération n° 2009/3/57	Statuts du Syndicat Mixte des Gens Du Voyage : annulation

- Délibération n° 2009/3/58 Marché public : avenant n° 1 au marché d'exploitation des équipements thermiques des bâtiments communaux de la ville – évolution juridique de la société Stepnor
- Délibération n° 2009/3/59 Services publics de l'eau potable de l'assainissement et d'élimination des déchets : rapports annuels sur le prix et la qualité des services – année 2008
- Délibération n° 2009/3/60 Conseil Général : rétrocession au profit de la Commune d'une parcelle sise rue des Moissons section A numéro 3872P
- Délibération n° 2009/3/61 Conseil Général : rétrocession au profit de la Commune d'une partie de parcelles sises rue de Menin

FINANCES

- Délibération n° 2009/3/62 Demande de subvention : Complexe Sportif du Haut Touquet
- Délibération n° 2009/3/63 Budget 2009 – Décision Modificative n° 3
- Délibération n° 2009/3/64 Demande de subvention – étude scientifique nuisance des chironomes

RESSOURCES HUMAINES

- Délibération n° 2009/3/65 Emploi fonctionnel de Directeur Général des Services
- Point n° 2009/3/66 Plan de Continuité d'Activité (PCA)

Divers

- Point n° 2009/3/67 Décisions du Maire en application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Ouverture de la séance à 19 H 05.

Monsieur le Maire procède à l'appel des présents.

Il présente aux membres du Conseil Monsieur Christian DECOUT, Directeur Général des Services, arrivé suite au départ de Madame Maëlle FILIOL DE RAIMOND. Dans le cadre des changements, il précise aussi que la Trésorerie Principale de Saint André a, en la personne de Monsieur MONEUSE, un nouveau receveur municipal.

Il félicite ensuite Mr DARCHICOURT quant à la naissance de Nathan son petit fils.

Monsieur le Maire félicite également Mr BILLAU pour le mariage de sa fille Sidonie.

Mr le Maire présente ses condoléances à Mme BOUCLY pour les décès de sa mère et de sa belle-mère.

Il informe ensuite les membres du Conseil de décès ayant touchés des agents du personnel municipal, à savoir le père de Monsieur Philippe GRUARD, la mère de Mademoiselle Sylvie THIEFFRY, l'époux de Madame Ghislaine LAMPE et présente ses condoléances aux membres des familles.

Délibération n° 2009/3/55

OBJET : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 24 JUIN 2009

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance 2009/2 du 24 Juin 2009.

LE CONSEIL,
Par 25 voix pour,
7 abstentions (Mr CHASSARD, Mme PILLIARD ayant pouvoir de Mme MARTIN, Mr MAMPASSI ayant pouvoir de Mr VYT, Mr VANGOETHEN ayant pouvoir de Mme DEREGNAUCOURT)
APPROUVE

Délibération n° 2009/3/56

OBJET : SYNDICAT METROPOLITAIN DES RESEAUX DE TRANSPORT ET DISTRIBUTION D'ENERGIES : DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE DE BONDUES

Monsieur le Maire informe ses Collègues du fait que, par lettre du 3 Juillet 2009, Monsieur le Président du Syndicat Métropolitain des Réseaux de Transport et Distribution d'Energies (SIMERE) a notifié à la Commune la délibération n°2009-06 relative à l'adhésion de la Commune de Bondues au dit SIMERE.

Il précise que cette délibération donne un avis favorable, à l'unanimité, sur cette demande.

Conformément à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à délibérer sur cette adhésion.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil d'approuver cette adhésion.

LE CONSEIL,
A l'unanimité
APPROUVE

Délibération n° 2009/3/57

OBJET : STATUTS DU SYNDICAT MIXTE GENS DU VOYAGE - ANNULATION

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues la délibération n°2009/2/30 du 24 Juin 2009 relative à la modification des statuts du syndicat mixte des gens du voyage (SMGDV) reçue le 7 Juillet 2009 par Monsieur le Préfet de la Région Nord-Pas-de-Calais, Préfet du Nord.

Il informe les membres du conseil du courrier émanant du Président du Syndicat Mixte des Gens du Voyage reçu le 8 Juillet dernier, courrier faisant état d'une délibération du comité syndical réuni le 29 Juin 2009 décidant, suite à une interpellation des services juridiques de LMCU, de revoir de façon plus précise la formulation de l'objet du SMGDV afin de ne pas remettre en cause la distinction formelle entre les compétences communautaires transférées (gestion administrative, technique et financière des aires d'accueil) et celles transférées par les communes adhérentes (animation, accompagnement social, scolaire, périscolaire, sportif et culturel, et l'insertion professionnelle).

Aussi, Monsieur le Maire propose à ses collègues d'acter la demande du SMGDV de rapporter les termes de sa délibération en date du 6 Avril 2009 portant sur une modification de statuts et ainsi d'annuler la délibération n° 2009/2/30 du 24 Juin 2009 précitée.

LE CONSEIL,
A l'unanimité
APPROUVE

Délibération n° 2009/3/58

OBJET : MARCHÉ PUBLIC : AVENANT N° 1 AU MARCHÉ D'EXPLOITATION DES ÉQUIPEMENTS THERMIQUES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX DE LA VILLE – ÉVOLUTION JURIDIQUE DE LA SOCIÉTÉ STEP NOR.

Monsieur le Maire rappelle à ses Collègues que l'ensemble des prestations relatives à l'exploitation des équipements thermiques des bâtiments communaux de la Ville a été confié à la Société STEP NOR par marché N° 2007 AO 0022, en date du 1^{er} Octobre 2007.

Par lettres des 4 et 18 Juin 2009, la Société STEP NOR a informé la Commune de l'évolution juridique de la société.

Dans le cadre de la dissolution par transmission universelle de patrimoine de STEP NOR à IDEX ENERGIES, qui est intervenue le 31 Août 2009, l'ensemble des droits et obligations attachés au marché d'exploitation des équipements thermiques des bâtiments communaux de la Ville a été transféré à IDEX ENERGIES.

Les nouvelles références seront :

Dénomination Sociale : "IDEX ENERGIES" société par actions simplifiées.

RCS : B 315 871 640 Nanterre

Siège social : 72 avenue Jean Baptiste Clément - 92100 BOULOGNE BILLAN COURT

Représentée par Monsieur Jean-Luc DESACHY, ayant pouvoir.

Ce changement n'entraînera aucune modification dans l'exécution et l'économie du marché.

Conformément à la réglementation, il convient d'établir un avenant au marché initial entérinant l'évolution juridique de la société.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil de l'autoriser à effectuer les démarches nécessaires au traitement de cet avenant.

LE CONSEIL,
A l'unanimité
APPROUVE

Délibération n° 2009/3/59

OBJET : SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE, DE L'ASSAINISSEMENT ET D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS : RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES – ANNÉE 2008

Monsieur le Maire informe ses Collègues du fait qu'il a reçu par courriers en date du 30 et 31 Juillet 2009 les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement et d'élimination des déchets et que, conformément aux articles L2224-5 et D

2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), ces rapports doivent être présentés au Conseil Municipal.

Il rappelle à l'Assemblée que les services publics de l'eau potable, de l'assainissement et d'élimination des déchets ont été délégués à la Communauté Urbaine de Lille.

Il signale que ces rapports pour l'année 2008 ont été adoptés à l'unanimité par le Conseil Communautaire en date du 26 Juin 2009 par délibérations n° 09 C 0343 pour l'eau potable, n° 09 C 0339 pour l'assainissement et n° 09 C 0368 pour l'élimination des déchets.

Ainsi, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil à adopter les rapports portant sur le prix et la qualité des services de l'eau potable, de l'assainissement et d'élimination des déchets sur l'année 2008.

LE CONSEIL,
A l'unanimité
APPROUVE

Délibération n° 2009/3/60

OBJET: CONSEIL GENERAL : RETROCESSION AU PROFIT DE LA COMMUNE D'UNE PARCELLE SISE RUE DES MOISSONS SECTION A NUMERO 3872P

Monsieur le Maire informe ses Collègues que par courrier en date du 1^{er} Octobre 2008 la Commune a sollicité l'acquisition de la parcelle section A numéro 3872P propriété du Conseil Général et correspondant aux délaissés du nouveau rond point réalisé rue de Wambrechies.

Dans ce sens, l'acquisition de cette emprise foncière permettra de réaliser un aménagement cohérent avec la Zone d'Aménagement Concerté du Haut Touquet. En effet, cette acquisition permettra de prolonger la trame verte entre ce rond-point et la nouvelle zone de bureaux située rue de Wambrechies.

Par courrier en date du 3 Août 2009, le Conseil Général propose la cession à la Commune de cette parcelle d'une superficie d'environ 240 m² au prix de 7 Euros le m² suivant une estimation du service des Domaines en date du 27/07/2009.

Les documents d'arpentages, frais, droits, émoluments et honoraires de l'acte authentique seront à la charge de la Commune.

La présente dépense sera imputée sur l'article 2111 (terrain nu) fonction 824 (autres opérations d'aménagement urbain).

Monsieur le Maire demande donc au Conseil de l'autoriser à effectuer les démarches et dépenses nécessaires à cette acquisition.

LE CONSEIL,
A l'unanimité
APPROUVE

Délibération n° 2009/3/61

OBJET: CONSEIL GENERAL : RETROCESSION AU PROFIT DE LA COMMUNE D'UNE PARTIE DE PARCELLES SISES RUE DE MENIN

Monsieur le Maire informe ses Collègues que par courrier en date du 21 Janvier 2009, la Commune a sollicité l'acquisition d'une partie des parcelles cadastrées section A numéros 2596, 3524 et 3525 correspondant aux délaissés de voiries situés le long de la rue de Menin.

Dans ce sens, l'acquisition de ces emprises foncières permettra de prolonger les aménagements prévus dans le cadre de la future zone économique du Lazaro et ainsi résoudre la problématique de la gestion de ces délaissés de voiries sur cette portion d'axe.

Par courrier en date du 3 Août 2009, le Conseil Général propose la cession à la Commune d'une partie de ces parcelles pour une superficie d'environ 280 m² au prix de 1 Euro le m² suivant une estimation du service des Domaines en date du 27/07/2009.

Les documents d'arpentages, frais, droits, émoluments et honoraires de l'acte authentique seront à la charge de la Commune.

La présente dépense sera imputée sur l'article 2111 (terrain nu) fonction 824 (autres opérations d'aménagement urbain).

Monsieur le Maire demande donc au Conseil de l'autoriser à effectuer les démarches et dépenses nécessaires à cette acquisition.

LE CONSEIL,
A l'unanimité
APPROUVE

Délibération n° 2009/3/62

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION – COMPLEXE SPORTIF DU HAUT TOUQUET

Monsieur le Maire rappelle à ses Collègues la délibération n° 2006/2/79 du 21 Juin 2006, reçue en Préfecture du Nord le 26 Juin 2006, sollicitant une subvention auprès du Conseil Général afin de construire un complexe sportif dans le quartier du Haut Touquet.

Il signale que la Commission Permanente du Conseil Général, par délibérations, a accordé une subvention globale d'un montant de 750.000 € se décomposant de la façon suivante :

- délibération du 17 Novembre 2008 pour un montant de 433.964,00 €
- délibération du 18 Mai 2009 pour un montant de 316.036,00 €.

La recette sera imputée à l'article 1323 fonction 412.

Monsieur le Maire demande donc à l'Assemblée de l'autoriser à signer la convention portant l'attribution de ladite subvention à la Commune.

LE CONSEIL,
A l'unanimité
APPROUVE

Délibération n° 2009/3/63**OBJET : BUDGET 2009 - DECISION MODIFICATIVE N° 3**

Monsieur le Maire signale à ses Collègues le fait que des mutations de crédits sont à opérer ainsi qu'il est repris ci-dessous.

SECTION FONCTIONNEMENT			
fonction	nature	libellés	dépenses
020	6068	autres matières et fournitures	4 620,00
020	6455	cotisation pour assurance du personnel	42 675,00
822	611	contrat de prestations de services	34 000,00
020	6531	indemnité des élus	16 550,00
020	6533	cotisation de retraite des élus	550,00
020	64111	rémunération principale des titulaires	-59 775,00
020	022	dépenses imprévues	-38 620,00
total			0,00
SECTION INVESTISSEMENT			
824	2111	terrains nus	3 000,00
823	2121	plantation d'arbres et d'arbustes	-3 000,00
total			0,00

LE CONSEIL,

Par 25 voix pour,

7 abstentions (Mr CHASSARD, Mme PILLIARD ayant pouvoir de Mme MARTIN, Mr MAMPASSI ayant pouvoir de Mr VYT, Mr VANGOETHEN ayant pouvoir de Mme DEREGNAUCOURT)

APPROUVE

Délibération n° 2009/3/64**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION – ETUDE SCIENTIFIQUE NUISANCE DES CHIRONOMES**

Monsieur le maire rappelle à ses Collègues que depuis plusieurs années, la Commune rencontre des problèmes d'invasion de chironomes dès l'arrivée des beaux jours.

Ces chironomes étant différents des moustiques, aucun traitement similaire pour lutter contre cette population ne peut être mis en œuvre. Aussi de façon à pouvoir envisager une lutte efficace contre ces insectes, une étude spécifique par un bureau spécialisé a été diligentée en accord avec le Conseil Général du Nord dans le cadre de l'application de l'arrêté préfectoral du 23 Février 2009.

De façon à pouvoir intervenir dès cette année pour réaliser cette étude, il a été convenu avec le représentant du Conseil Général du Nord que la Commune engagerait la dépense sachant que cette dernière serait compensée par une subvention du Conseil Général du Nord. Aussi par courrier daté du 5 Août 2009, celui-ci a donné son accord pour proposer à la Commission Permanente le fait de participer au financement de l'étude qui se monte à 29 660,80 €.

La recette sera imputée à l'article 7473 « participation du département » fonction 821.

Monsieur le Maire demande donc à l'Assemblée de l'autoriser à signer tout document lui permettant d'obtenir ladite subvention.

LE CONSEIL,
A l'unanimité
APPROUVE

Délibération n° 2009/3/65

OBJET : EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Monsieur le Maire expose que la Loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée par la Loi n°2007-2009 du 19 Février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale et rendue applicable par le Décret n°2007-209 du 24 Décembre 2007, autorise la Commune à créer un emploi fonctionnel de direction générale des services.

Il précise la nécessité qui a été sienne de pourvoir au recrutement par voie de détachement externe d'un nouveau Directeur Général des Services à compter du 01 Août 2009.

En conséquence et pour prendre en compte ce récent recrutement, Mr le Maire propose de préciser et de soumettre aux membres du Conseil les éléments de rémunération et de régime indemnitaire liés à cet emploi.

Ainsi, en référence aux délibérations n° 2003/4/82 du 25/09/2003 et 2005/1/17 du 10 Mars 2005, ainsi qu'aux décrets :

- n°88-631 du 06 Mai 1988 modifié,
- n° 2006-951 du 03 Juillet 2006,
- n° 91-875 du 06 Septembre 1991 et n° 2002-63 du 14 Janvier 2002 modifiés,
- n° 97-1223 du 26 Décembre 1997,

il est proposé qu'outre la rémunération prévue par le statut de la Fonction Publique Territoriale, l'agent détaché sur l'emploi de Directeur Général des Services puisse bénéficier :

- de la prime de responsabilité des emplois de direction (de 0 à 15 % du traitement brut),
- de la Nouvelle Bonification Indiciaire (30 à 100 points),
- de l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (coefficient de 1 à 8),
- de l'Indemnité d'Exercice des Missions (coefficient 0.80 à 3).

Enfin, le Directeur Général des Services pourra bénéficier comme la réglementation l'autorise d'un véhicule de fonction pour nécessité absolue de service.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de bien vouloir prendre position.

LE CONSEIL,
A l'unanimité
APPROUVE

Point n° 2009/3/66

OBJET : Plan de Continuité d'Activité (PCA)

Dans le cadre du Plan National de prévention et de lutte « Pandémie Grippale » les collectivités territoriales se doivent d'élaborer un plan communal permettant d'assurer en situation de pandémie grippale, un fonctionnement de l'administration conciliant la protection des personnes et la continuité du service public.

Le PCA de la Commune de Marquette lez Lille est ainsi présenté pour information au Conseil municipal.

LE CONSEIL,
Prend acte

Point n° 2009/3/67

**OBJET : DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE L 2122- 23 DU
CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Monsieur le Maire rend compte des décisions reprises ci-dessous :

.- Décision n° 2009/DDM/81/587 du 27 Mai 2009
Annulée.

.- Décision n° 2009/DDM/82/589 du 28 Mai 2009
Renouvellement pour 10 ans de concession n°1273 R 1430/2

.- Décision n° 2009/DDM/83/590 du 28 Mai 2009
Renouvellement pour 10 ans de concession n°1274 R 149/10

.- Décision n° 2009/DDM/84/591 du 28 Mai 2009
Renouvellement pour 10 ans de concession n°1275 R 2095/3

.- Décision 2009/DDM/085/599 du 03/06/09
Signature d'une convention de mise à disposition – à titre gracieux – d'un minibus.

.- Décision 2009/DDM/086/603 du 08/06/09
Acceptation d'un don au profit de la commune

.- Décision n° 2009/DDM/87/608 du 09 Juin 2009
Achat pour 30 ans de concession de terrain n°2130/2

.- Décision n° 2009/DDM/88/609 du 09 Juin 2009
Achat pour 10 ans de concession de terrain n°279/10

.- Décision n° 2009/DDM/89/610 du 10 Juin 2009
Achat pour 10 ans de concession de terrain n°280/10

.- Décision n° 2009/DDM/90/615 du 10 Juin 2009
Achat pour 10 ans de concession de terrain n°281/10

.- Décision n° 2009/DDM/91/616 du 11 Juin 2009
Signature d'une convention de mise à disposition – à titre gracieux – d'un minibus

.- Décision n° 2009/DDM/92/617 du 11 Juin 2009
Signature d'une convention de mise à disposition – à titre gracieux – d'un minibus

.- Décision n° 2009/DDM/93/618 du 11 Juin 2009
Portant modification de la décision n° 2009/DDM/62/516 du 28/4/2009

.- Décision n° 2009/DDM/94/623 du 11 Juin 2009
Renouvellement pour 10 ans de concession n°1277 R 1412/2

- .- Décision n° 2009/DDM/95/624 du 11 Juin 2009
Renouvellement pour 10 ans de concession n°1278 R 992/2
- .- Décision n° 2009/DDM/96/625 du 11 Juin 2009
Renouvellement pour 10 ans de concession n°1279 R 2125/3
- .- Décision n° 2009/DDM/97/626 du 11 Juin 2009
Renouvellement pour 10 ans de concession n°1280 R 995/2
- .- Décision n° 2009/DDM/98/637 du 19 Juin 2009
Signature d'une convention de mise à disposition – à titre gracieux – de matériel
- .- Décision n° 2009/DDM/99/656 du 2 Juillet 2009
Achat pour 30 ans de concession de terrain n°2131/2
- .- Décision n° 2009/DDM/100/657 du 2 Juillet 2009
Renouvellement pour 10 ans de concession n°1281 R 2129/3
- .- Décision n° 2009/DDM/101/658 du 2 Juillet 2009
Renouvellement pour 10 ans de concession n°1282 R 1435/2
- .- Décision n° 2009/DDM/102/659 du 2 Juillet 2009
Renouvellement pour 10 ans de concession n°1283 R 151/10
- .- Décision n° 2009/DDM/103/660 du 2 Juillet 2009
Renouvellement pour 10 ans de concession n°1284 R 1058/2
- .- Décision n° 2009/DDM/104/661 du 2 Juillet 2009
Renouvellement pour 10 ans de concession n°1285 R 152/10
- .- Décision n° 2009/DDM/105/662 du 2 Juillet 2009
Renouvellement pour 10 ans de concession n°1286 R 1439/2
- .- Décision n° 2009/DDM/106/663 du 2 Juillet 2009
Renouvellement pour 10 ans de concession n°1287 R 1440/2
- .- Décision n° 2009/DDM/107/665 du 3 Juillet 2009
Renouvellement pour 10 ans de concession n°1288 R 1437/2
- .- Décision n° 2009/DDM/108/666 du 3 Juillet 2009
Renouvellement pour 10 ans de concession n°1289 R 153/10
- .- Décision n° 2009/DDM/109/667 du 3 Juillet 2009
Renouvellement pour 10 ans de concession n°1290 R 1441/2
- .- Décision n° 2009/DDM/110/668 du 3 Juillet 2009
Achat pour 30 ans de concession de terrain n°2132/2
- .- Décision n° 2009/DDM/111/670 du 3 Juillet 2009
Achat pour 30 ans de concession de terrain n°2133/2

.- Décision n° 2009/DDM/112/671 du 3 Juillet 2009
Signature d'une convention de mise à disposition – à titre gracieux – d'un minibus

.- Décision n° 2009/DDM/113/679 du 8 Juillet 2009
Signature d'une convention de mise à disposition – à titre gracieux – d'un minibus

.- Décision n° 2009/DDM/114/680 du 8 Juillet 2009
Signature d'une convention de mise à disposition – à titre gracieux – d'un minibus

.- Décision n° 2009/DDM/115/691 du 9 Juillet 2009
Annulée.

.- Décision n° 2009/DDM/116/682 du 09 Juillet 2009
Achat pour 10 ans de case n°203/10

.- Décision n° 2009/DDM/117/711 du 17 Juillet 2009
Signature d'une convention de mise à disposition – à titre gracieux – d'un minibus

.- Décision n° 2009/DDM/118/729 du 30 Juillet 2009
Don de matériel au profit d'une association

.- Décision n° 2009/DDM/119/742 du 05 Aout 2009
Achat pour 10 ans de concession de terrain n°282/10

.- Décision n° 2009/DDM/120/743 du 05 Aout 2009
Achat pour 10 ans de concession de terrain n°283/10

.- Décision n° 2009/DDM/121/759 du 13 Aout 2009
Renouvellement pour 10 ans de concession de terrain n°1291 R 2153/3

.- Décision n° 2009/DDM/122/760 du 13 Aout 2009
Renouvellement pour 10 ans de concession de terrain n°1292 R 1443/2

.- Décision n° 2009/DDM/123/761 du 13 Aout 2009
Renouvellement pour 10 ans de concession de terrain n°1293 R 155/10

.- Décision n° 2009/DDM/124/783 du 26 Aout 2009
Signature d'une convention de mise à disposition – à titre onéreux – d'équipements sportifs communaux

.- Décision n° 2009/DDM/125/785 du 28 Aout 2009
Renouvellement pour 10 ans de concession de case n°83 R 36/10

.- Décision n° 2009/DDM/126/792 du 1 Septembre 2009
Signature d'une convention de mise à disposition – à titre gracieux – d'un minibus

LE CONSEIL,
Prend acte.

La séance est levée à 19 H 25.